

La Commission épiscopale pour la liturgie et les sacrements – Secteur Français :

- exerce la vigilance et assure la promotion dans le domaine du ministère liturgique et sacramentel ;
- supervise et assure la publication des livres liturgiques francophones pour la CECC ;
- favorise l'étude, la réflexion et la recherche dans le domaine du ministère liturgique et sacramentel ;
- encourage la formation liturgique et sacramentelle dans les diocèses francophones en collaboration avec les universités et centres diocésains, avec les séminaires et autres institutions qui se spécialisent dans la préparation liturgique et sacramentelle ;
- encourage le dialogue dans le domaine de la musique liturgique et du chant, de même que dans l'art sacré.

La Commission épiscopale pour la liturgie et les sacrements est aidée dans son travail par l'Office national de liturgie de la CECC (ONL), créé en 1962.